

Collorec

Compteurs Linky. Le courant ne passe pas

Le conseil municipal s'est réuni vendredi.

Le maire a apporté un certain nombre de précisions sur l'installation des nouveaux compteurs Linky. De potentiels inconvénients ont été pointés du doigt : augmentation des factures, pannes fréquentes, risque de piratage, réseau électrique des habitations inadapté, exclusion par les assurances des risques liés aux ondes électromagnétiques utilisées par les compteurs en cause, respect de la vie privée menacée et économies d'énergies annoncées contestées par de nombreuses associations.

Le maire a précisé que l'article L 322-4 du Code de l'énergie stipule que les collectivités, depuis le 1^{er} janvier 2015, sont propriétaires du réseau électrique dont font partie les compteurs et dont la gestion est concédée à ErDF. Dans ces conditions et dans l'attente d'informa-

tions plus complètes sur les contraintes, dangers et risques liés à ces compteurs, le conseil a décidé d'en refuser l'installation, par douze voix pour et trois abstentions.

Adoption de deux motions. Le conseil a également adopté, à l'unanimité, deux motions : l'une pour s'élever contre l'éventuel transfert du siège du CMB Arkéa et l'autre demandant au gouvernement des mesures fortes pour la défense du monde rural et de la ruralité.

Demande de subventions. Le conseil devait également autoriser le maire à introduire des demandes de subventions : d'une part, au titre de la réserve parlementaire du député (20.000 € sollicités), pour un projet de bâtiment d'activités industrielles ou commerciales, dont le coût est évalué à 200.600 €, et d'autre part, au titre du fonds de soutien à l'investissement local, pour des travaux destinés à améliorer les perfor-

mances énergétiques des bâtiments publics de la commune par la pose de bardages aux pignons. Le conseil, unanime, autorise le maire à introduire ces demandes.

En bref

Accord également pour l'achat d'un tracteur, après études des diverses offres. Il s'agit d'un tracteur Claas, d'un prix net après reprise (14.000 €) de l'ancien tracteur de 49.500 € HT.

Accord aussi des élus concernant le projet présenté par le maire d'effacement des réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public et du réseau téléphonique, rue du Plan d'eau, pour un coût total de 32.742 € dont, après aides diverses, 12.442 € à la charge de la commune. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sdef pour la basse tension et du Siece pour l'éclairage et le téléphone.